

Réponses de la liste « Vivre ensemble à La Bernerie en Retz » au questionnaire de « La huppe du Paradou »

Notre programme s'articule autour du développement durable de la commune, dans ses trois dimensions : environnementale, économique et sociale. En effet, les enjeux environnementaux, liés notamment au réchauffement planétaire et au dérèglement climatique, sont intimement liés aux enjeux économiques, autour des emplois créés par les rénovations thermiques, les aménagements pour les mobilités douces, l'économie verte, et aux enjeux sociaux, afin que les pratiques vertueuses d'économie d'énergie et de consommation responsable n'excluent pas les personnes défavorisées.

Notre projet vise notamment à favoriser les mobilités douces (piétons, vélos) et à diminuer la place de la voiture dans l'espace public (chaussée, stationnement). Bien évidemment, ces aménagements seront réalisés de manière progressive, en tenant compte des finances communales et en permettant aux habitants de la commune de s'adapter. L'avenue Gilbert Burlot va être aménagée en 2020 avec une piste cyclable sécurisée séparée de la chaussée sur une bonne partie de la voie, et un « chaucidou » (chaussée à voie centrale banalisée CVCB) donnant la priorité aux vélos sur les voitures pour la partie la plus étroite de l'avenue. Une étude sera engagée pour la RD97, dont une partie pourrait être aménagée avec une piste cyclable sécurisée si la voie était monodirectionnelle, à défaut avec un « chaucidou » et des bandes cyclables.

Les quartiers en développement actuel ou à venir (Rogère, Jaginière) retiennent toute notre attention en termes de mobilités douces : ainsi, par exemple, la circulation en vélo des enfants depuis ces quartiers vers le groupe scolaire doit être possible en toute sécurité. Les portions « Vélocéan » actuelles ne couvrent pas tous les besoins et ne sont pas suffisamment sécurisées. Des améliorations sont attendues, qui peuvent aller de la simple rénovation avec compléments signalétiques jusqu'à des pistes cyclables lorsque la largeur de la voirie le permet.

Concernant le patrimoine architectural et paysager, nous poursuivons la politique actuelle de protection, en n'acceptant les demandes d'abattage d'arbres que lorsqu'elles sont justifiées pour des raisons sanitaires ou de sécurité, et en imposant au propriétaire de replanter un arbre en compensation de l'arbre abattu.

Concernant les zones humides, nous serons très attentifs lors de nouveaux aménagements à ne pas détruire ces zones riches en biodiversité. Lorsque les aménagements ne pourront pas faire autrement qu'empiéter sur les zones humides, nous compenserons intégralement les diminutions de surfaces impactées par l'entretien et la sauvegarde au patrimoine communal de zones humides clairement identifiées.

Concernant le balisage des sentiers de randonnée, notamment le circuit du trou de l'enfer qui emprunte le littoral, une convention entre la communauté d'agglomération, la commune, le comité départemental de randonnée pédestre CDRP de Loire Atlantique et l'association des marcheurs de l'amitié va permettre de former des marcheurs au balisage, à charge ensuite pour eux de contrôler périodiquement le balisage des circuits de randonnée communaux. Concernant les autres éléments de signalétique des sentiers et des plages, nous serons bien-sûr disponibles pour vous rencontrer et étudier vos propositions d'amélioration.

Les bacs à marée seront pérennisés : ils contribuent à agir contre les déchets rejetés par l'océan. Ils devront toutefois être consolidés, pour éviter que les bourrasques de vent ne dispersent les déchets.

Concernant les aménagements sur le littoral, notre priorité sera de prolonger le platelage jusqu'à l'avenue de l'océan, pour permettre un cheminement doux du camping des écureuils jusqu'à la plage. Cet aménagement ne pourra toutefois être réalisé que lorsque la procédure judiciaire aura clairement établi les responsabilités des désordres observés dans les lambourdes du platelage existant.

Les autres projets d'aménagements sur le littoral (passerelle notamment) doivent être regardés avec prudence, dans la perspective d'une augmentation de la fréquence des épisodes tempétueux et des submersions marines. En revanche, l'aménagement d'un cheminement sécurisé en bordure de la RD97, entre la rue Richelot et l'espace naturel des Roches Dorées, afin d'assurer, par contournement, la continuité du sentier littoral à marée haute, pourra être étudié, dans le cadre de la réflexion qui accompagnera la réfection de la RD 97.

L'espace Naturel Sensible ENS des Versanes doit être protégé, en tant que réserve précieuse de faune et de flore. Les engins motorisés n'ont pas vocation à y pénétrer de manière récurrente : là encore, nous serons à votre écoute pour étudier des solutions acceptables dans l'intérêt général et le respect du droit d'accès à la propriété privée.

Notre projet vise à encourager la participation des citoyens à la vie de leur commune. Sur toutes ces questions liées à l'environnement et aux mobilités douces, nous consulterons les associations concernées, par exemple sous la forme de réunions d'échanges associant la huppe du Paradou, les marcheurs de l'amitié, la roue tourne en Retz, Richesses Patrimoniales Nature et Défense de Côte... Nous écouterons avec beaucoup d'attention les demandes et les propositions, et nous en étudierons la pertinence dans le cadre du développement durable de la commune ainsi que la faisabilité financière et technique.

Pour l'équipe « Vivre ensemble à la Bernerie-en-Retz,

Le 14 février 2020,

Jacques Prieur

